



Informations mainlevée

Par **Julien59270**, le **27/03/2024** à **20:20**

Bonjour.

J'ai été contrôlé positif à l'alcool au volant dans la nuit de dimanche à lundi. Ma voiture a été immobilisée et mise en fourrière pour une période de 7 jours. Je passe en audition libre mardi prochain. J'aurais voulu savoir si la mainlevée de mon véhicule me sera donnée ce jour là et si je dois me présenter avec la personne ou le permis de la personne qui sortira mon véhicule de la fourrière ?

Par **LESEMAPHORE**, le **27/03/2024** à **21:11**

Bonjour

Le mieux c'est de poser la question à l'enquêteur dont le nom et service est inscrit sur la convocation qui fera ou ne fera pas la demande auprès du préfet .

Vous n'avez pas reçu la notification de mise en fourrière ? cette notification indique le délai de 7 jours à l'issue duquel le véhicule peut être restitué si CT à jour, assurance valide et conducteur avec catégorie de PC valide et autorisation du titulaire du CI a sortie par ce conducteur .